

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023 À 18 H DÛMENT CONVOQUÉE.

Sont présents :

Siège #2 - Dave Vachon

Siège #3 - Marie-Christine Lavoie

Siège #5 - Yannick Rodrigue

Siège #6 - François Cliche

Est/sont absents:

Siège #1 - Marie-Ève Roy

Siège #4 - Denis Vachon

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Patricia Drouin. Nadia Bisson, directrice générale par intérim assiste à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2023-12-19

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2024 de la municipalité. Étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisations, les membres du conseil procéderont en conséquence.

2023-12-20

3 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'adopter le budget pour l'exercice financier 2024. Une copie du document explicatif du budget sera transmise à chaque adresse civique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-21

4 - ADOPTION DU PLAN TRIENNAL 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'adopter le plan triennal pour l'exercice financier 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des portent sur les dépenses au niveau des Affectations et des Transports.

2023-12-22

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU de lever la séance.

Patricia Drouin, mairesse

Nadia Bisson, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse